

Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **60 (1972)**

Heft 2

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273027>

Nutzungsbedingungen

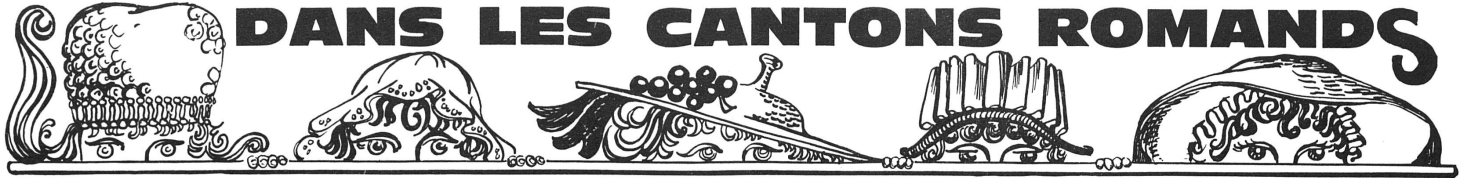
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



VAUD

Élections vaudoises au Conseil National

En écrivant nos premières impressions, dans « Femmes Suisses », au lendemain des dernières élections fédérales, nous disions qu'il serait intéressant de voir comment nos 16 conseillers nationaux avaient été élus et comment se décomposaient les voix de nos 23 candidates malheureuses. Nous avons examiné ces résultats dans 14 communes importantes du canton, à savoir : Aigle, Bex, Ecublens, Lausanne, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Prilly, Pully, Renens, La Tour-de-Peilz, Vevey, Yverdon. (Pour en examiner davantage — il y a 385 communes dans notre canton — il eût fallu une équipe de statisticiens et plusieurs mois de travail !)

La Chancellerie a aimablement fourni tous les renseignements de détail. Nous voulions savoir :

1. le nombre de voix obtenu par le candidat dans son propre parti : a) sur les listes compactes ; b) sur les listes modifiées ;
2. le nombre de voix obtenu par le même candidat sur les listes modifiées des autres partis ;
3. le nombre de voix obtenu sur les listes blanches.

(On remarquera que ces éléments ne sont pas calculés par les bureaux officiels sur le plan général du canton.)

Ces quatre chiffres (1 a) et b), 2 et 3) ont été réduits en pourcentages pour pouvoir être comparés.

Pour limiter notre recherche, nous n'avons examiné que les résultats des élus et des candidates, soit 39 personnes, alors qu'il y avait 129 candidats en tout *

Les élus des grandes constellations politiques doivent leur succès aux membres de leur parti

Une première constatation s'impose, quand on examine ces pourcentages : les candidats socialistes ou radicaux obtiennent, dans les 14 communes, le 75 % de leurs voix — et même, dans la plupart des cas le 80 ou 90 % — sur des listes de leur propre parti, listes compactes et modifiées.

Font exception, chez les socialistes M. Baechtold, dans deux cas : Moudon (73 %) et à Pully (69 %), ainsi que Mme Ethozon à Nyon (71 %), où elle est conseillère communale.

Chez les radicaux, M. Chevallaz recueille dans six cas, moins de 75 % des voix chez les siens, soit : à Montreux et Pully (72 %), à Bex, Lausanne et Vevey (70 %) et à Ecublens (64 %) ; M. Debétaz, dans un seul cas : à Ecublens (74 %) ; enfin M. Cevey, dans la ville où il est syndic : à Montreux (53 %).

Parmi les candidates radicales, seule Mme Girard recueille dans trois communes moins de 75 % de ses voix dans les listes radicales : à Vevey (69 %), à Montreux (65 %) et à la Tour-de-Peilz (64 %), donc près de son domicile.

Les candidates de ces partis sont donc relativement peu soutenues par des électeurs d'un autre parti. Les exceptions les plus marquées sont M. Cevey à Montreux : 35 % de voix sur des listes des autres partis et 12 % de voix sur des listes blanches ; et Mme Girard à Montreux (22 %) et 13 %) et à la Tour-de-Peilz (22 % et 12 %). Dans l'un et l'autre cas, l'électeur a voulu rendre hommage à la valeur d'un candidat bien connu et habitant son cercle électoral.

Dans les plus petits partis, les candidats obtiennent davantage de voix en dehors de leur parti

Un cas très frappant est celui de M. Forel (POP) : dans les 14 communes étudiées, il obtient plus de 20 % de ses voix sur des listes non-popistes ; dans 10 de ces communes, c'est même plus de 30 %, à Pully, c'est 42 %. M. Muret, dans sept communes, obtient 20 à 30 % de voix sur des listes d'autres partis.

Les candidats PAI ont des résultats qui peuvent sembler plus extraordinaires encore : M. Teucher, dans 13 communes, obtient plus de 20 % de ses voix dans les autres partis, dont 11 communes à plus de 40 % (cinq d'entre elles dépassant même le 50 %) ;

Mme Potterat : également 11 communes à plus de 20 %, dont cinq à plus de 40 % ; Mme Romang : dans 10 communes, entre 20 et 40 %. Quelle conclusion tirer de ces résultats apparemment paradoxaux ? Serait-ce que le citoyen, se sentant encore beaucoup d'attaches avec la terre, rajoute volontiers un agriculteur ou deux sur sa liste ?

Autre cas à signaler : M. Breny, candidat inconnu et non vaudois, mais représentant un parti qu'on a voulu soutenir un peu, parce qu'il polarisait un mécontentement dont les causes sont bien connues ; il obtient, dans dix communes, de 20 à 30 % et dans une commune même 35 % de ses voix sur des listes qui portaient une entête autre que celle de l'Action nationale !

Les forts pourcentages de voix obtenus sur des listes blanches se retrouvent chez les mêmes candidats : M. Forel, M. Breny et les trois candidats PAI.

Listes blanches et candidates.

Il est certainement faux de prétendre (comme certains l'ont fait) que les femmes déposent volontiers une liste manuscrite composée uniquement de noms féminins : nos candidates auraient recueilli davantage de suffrages ! Or, elles ont toutes moins de voix sur les listes blanches que les hommes de leur parti. Le pourcentage de voix obtenu dans ces listes est chez toutes, en général, inférieur à 10 %.

Les exceptions ? Les deux candidates de l'Action nationale obtiennent 15 à 20 % de voix sur listes blanches, mais a-t-on vraiment voulu les favoriser, parce qu'elles étaient femmes ? Nous ne le pensons pas : elles étaient peu connues ; on a voulu favoriser leur parti : ce résultat est dû d'une part à des citoyens xénophobes qui auront joint, sur une liste manuscrite, les quatre candidates de l'Action nationale et les quatre candidats du Parti républicain, d'autre part à des électeurs qui auront composé une liste panachée : Action nationale et partis traditionnels.

Les deux candidates PAI obtiennent aussi, assez souvent, de 20 à 30 % de leurs voix sur les listes blanches ; mais les pourcentages qui concernent ce parti sont calculés sur des nombres absolus assez bas : on ne vote pas souvent PAI dans les villes, ou du moins la liste PAI compacte ; par contre, on rajoute quelquefois un ou deux noms de cette liste sur d'autres listes ou sur une liste blanche.

Les candidates ont-elles été cumulées ou bififées ?

Voilà un phénomène qu'il est très difficile, même impossible de mesurer. En étudiant de près les proportions de voix obtenues dans le propre parti, sur les listes compactes d'une part et modifiées d'autre part, on constate une différence très nette entre candidates et candidates : cette différence est très marquée dans les partis socialistes et radical : le candidat a toujours 5 à 10 % de voix de plus sur des listes modifiées que les candidates. Donc on cumule davantage des ténors de ces partis ou l'on... bififfe davantage les candidates ? (Allez savoir !) (Une liste modifiée comprend forcément quelques noms bififés, pour pouvoir en rajouter d'autres, par cumul ou panachage.)

Dans les autres partis, la différence, un peu moins apparente, existe encore, mais elle comporte quelques exceptions, les candidates ayant, dans quelques communes, tout à coup, plus de voix sur les listes modifiées que leurs co-listiers.

L'Action nationale échappe à cette remarque : les deux candidates ont des pourcentages assez semblables à ceux de M. Breny. (N'oublions pas que cette liste de quatre noms seulement permettait le cumul de tous les noms !)

Quelle proportion ces 14 communes urbaines représentent-elles par rapport aux résultats du canton ?

Les candidats du POP obtiennent de 66 à 73 % de leurs voix dans ces quatorze communes. Ceux des démocrates-chrétiens : 65 à 69 %.

Les indépendants : 65 à 67 %.

Les socialistes : 58 à 64 %.

Les radicaux : 44 à 53 % (donc une moitié de l'électorat radical se trouve à la campagne).

Les libéraux : 42 à 57 %, encore faut-il faire remarquer que le 42 % est celui de M. Thévoz, pour qui il est normal d'obtenir ses voix surtout à la campagne. Les autres candidats libéraux obtiennent plus de 52 % de leurs voix dans les villes.

Les candidats de l'Action nationale ne recueillent que 40 à 44 % de leurs voix dans les grands centres. Voilà un phénomène intéressant à signaler : ce ne sont pas seulement les citoyens de milieux modestes, gênés par leurs concurrents étrangers, sur le marché du travail, qui votent pour ce parti !

Quant aux trois candidats du parti des Paysans, artisans et indépendants, ils n'obtiennent que le 22 à 26 % de leurs voix en ville. Ce qui est parfaitement normal, les trois quarts de leurs électeurs se situant dans les régions rurales ; c'est pourquoi, il ne fallait pas accorder trop d'importance aux résultats signalés plus haut et concernant ce parti.

L'enquête n'a porté donc que sur 14 communes, elle n'en reste pas moins valable, puisque ces 14 communes représentent (sauf pour le parti des PAI), en général, plus de la moitié des voix.

Remarques finales

Les pourcentages obtenus dans cette étude ne peuvent être interprétés d'une manière toute mathématique, il faut en effet prendre quelques précautions : on ne peut comparer les candidats entre eux — s'ils ne sont pas du même parti — qu'en tenant compte de tout un contexte différent pour chaque groupement politique. Souhaitons, pour terminer, que les femmes qui représentent une grande fraction du corps électoral, aient une influence déterminante, une prochaine fois, et que les candidates vaudoises passent le cap de l'élection ; il faut que d'ici là ces candidates se fassent connaître et apprécier à leur juste valeur.

S. Chapuis-Bischof.

* Nous ne pouvons publier ici, faute de place, les tableaux qui en ont été faits ; mais celui que cela intéresse peut se les procurer chez l'auteur de l'article ou à la rédaction.

Au Lyceum-Club

Le comité du groupe vaudois du Lyceum-Club a été constitué comme suit pour l'année 1972 :

Présidente, Simone Jaccottet-Dubois ; vice-présidente, Idelette Schwarz ; secrétaire, Einolf Rey ; secrétaire adjoint, Lise Fink ; trésorière, Lucette Urwyler ; trésorière adjointe, Colette Rostan ; membres assessesurs : Mariette van Muyden, Marguerite Moggi, Juliette Nobs-Guerry, rédactrice du Bulletin.

DANS LES SECTIONS

Lettres : Mireille Kuttel, prés. ; Maria Menzel, vice-prés.

Musique : Annette Faesi, prés. ; Edmée Girardet, vice-prés.

Beaux-Arts : Mireille Monod, prés. ; Liliane Sommer, vice-prés.

Dramatique : Renée Lasserre, prés.

Sociale : Marguerite Kaesermann, prés. ; Yvonne Vuillemin et Nelly Devoz, vice-prés.

MEMENTO

Lyceum-Club, 15, rue de Bourg
25 février, 20 h. 30 : Causerie d'Anne-Marie Redard sur « Humour, humour, quand tu nous tiens... ».

3 mars, 18 h. 15 : Réclat-conférence sur Claude Debussy, sa vie, son œuvre, interprété et commenté par Lilian Karl, pianiste et illustré par diapositives.

10 mars, 17 h. : Causerie de Mlle Doyleys, professeur, sur « Marc-Aurèle ».

17 mars, 17 h. : Conférence de René de Vrieze : « Mireille et la leçon mistralienne ».

GENÈVE

Activité de l'Association des femmes universitaires

L'association comprend 160 membres ordinaires et 6 membres associés. Son activité (période du 20 octobre 1970 au 19 octobre 1971) a été réjouissante. Ont été notamment organisés :

Six conférences sur « L'éducation pour demain », « Les Indiens de la Colombie britannique », les Archives cantonales (avec visite), « La langue comme moyen de transfert de connaissances » « Les votations des 5 et 6 juin », « L'Institut Battelle » avec visite).

Une délegation a pris part au 17e Congrès Triennal de la Fédération des Femmes universitaires qui a eu lieu à Philadelphie (Etats-Unis), du 5 au 26 février. Trente-huit pays étaient représentés.

L'Association a participé à une séance à l'Hôtel de ville de la commission du Grand Conseil sur la situation de la femme naturalisée genevoise.

De nombreuses autres activités, que nous ne pouvons pas toutes rappeler ici, se sont déroulées pendant la même période, à la fin de laquelle, à l'assemblée générale du 19 octobre 1971, le comité a été élu comme suit, pour une période de trois ans : Hélène Frumkin-Bonvallat, lic. ès sc. comm., présidente ; Elisabeth Habegger, dipl. pharm., vice-présidente ; Paulette Gaudin, lic. ès sc. biol., trésorière ;

Norah M. Lenoir, M.A., membre du Comité central ; Anne-Marie Du Bois, Dr ès sc. biol., (membre de la Commission des bourses) ; Marguerite Buchel-Schalgruber, Dr ès sc. écon., nouveau membre ; Françoise Gaud, lic. ès lettres, nouveau membre ; Yvonne Laeseke, lic. ès sc. écon. et lic. math. ; Hélène de Montmollin, lic. ès lettres, lic. ès théol.

A VOIR

TOILES LUMINEUSES

La Société mutuelle artistique, à Genève, nous présente dans sa petite galerie de la rue Michell-du-Crest 12, Mme Yvonne Oltremare, artiste bien connue à Genève, où elle a déjà exposé dans plusieurs salles importantes. Yvonne Oltremare, nous convie, du 5 au 26 février, devant quelques toiles et nous incite à de nouvelles réflexions, quant à son art et à sa palette, évadée des chemins battus, mais fidèle et sensible aux sujets méridionaux. Nous voilà dans une franche gaieté, par les couleurs et leurs harmonies. Gaie, cette exposition l'est ; lumineuses, ses aquarelles, rapidement enlevées, de tons purs, touche large et claire ; vision, nous en sommes persuadés, qui reflète l'évolution du beau talent de l'artiste.

Renée Gaillard.

FRIBOURG

AVEC L'UNION DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS FÉMININES FRIBOURGOISES

L'USAFF (pour la désigner sous son sigle) a tenu en ce début de février son assemblée générale, sous la présidence de Mme M.-Th. Menoud.

Fondée en 1956 — en vue de la représentation du canton de Fribourg à la SAFFA 58 — l'USAFF a rendu d'éminents services en participant à différentes actions et, surtout en servant de liaison entre les différentes sociétés et associations féminines du canton sans distinction de religion, de classe ou de langue.

Une quarantaine de personnes étaient présentes et ont écouté avec beaucoup d'attention le rapport de la présidente. Une discussion fort nourrie eut lieu à la lecture des statuts car, l'USAFF a l'intention de se « moderniser » afin d'être, d'une façon encore plus concrète, un véritable centre de liaison au service de la femme.

Grâce aux indications données par les membres — et non-membres présents — les statuts seront complétés et envoyés à toutes les sections avant d'être approuvés.

Un nouveau comité provisoire (nommé pour un an) a été élu. En font partie : Mmes Germaine Moret, présidente ; Bluette Nordmann, Marg. Probst, Gaby Verdon, Marg. Ceppi, Jacqueline Esseiva, Maeriswyl, Weinberger et Laederach qui assumeront la lourde tâche de la réorganisation de l'USAFF.

Mme Marie-Thérèse Menoud, à qui nous devons la création de cette union des sociétés, et qui quitte son poste de présidente après quinze ans d'activité a été remerciée avec chaleur par Mlle Probst, vice-présidente, et abondamment fleurie. A l'unanimité, elle fut nommée présidente d'honneur pour tous les services rendus. Grâce à son entregent, son exquise politesse et sa patience jamais en défaut, Mme Menoud a droit non seulement aux félicitations de l'assemblée mais à la reconnaissance des femmes de tout le canton. C'est ce que devait préciser Mme Bluette Nordmann en lui rendant hommage.

G. Verdon.

A L'UNIVERSITÉ

Sur 3294 étudiants immatriculés et auditeurs réguliers, 933 (28,33 %) ont participé à l'élection des quatre étudiants qui siègeront au Sénat de l'Université, un par faculté.

Parmi eux, nous avons le plaisir de signaler Mlle Elisabeth Heibling, de la Faculté des lettres.

NEUCHÂTEL

UN SERVICE DE CONSULTATIONS CONJUGALES

Sous la présidence de M. M. Marthaler, une commission de l'Office social neuchâtelois étudie la possibilité de créer un service de consultation conjugale. Depuis le 20 janvier c'est chose faite. Neuchâtel bénéficie donc de cette œuvre qui a déjà fait ses preuves dans d'autres cantons.

Lors de la cérémonie d'inauguration le Dr Maurice Genton, directeur du Centre médico-social de « Pro Famiglia » à Lausanne, parla d'une expérience de plusieurs années en conseils conjugaux. Par les exemples choisis parmi les plus caractéristiques et par l'étude des incidences des profondes mutations de la société contemporaine sur la vie conjugale, l'orateur a mis en évidence la nécessité permanente de l'institution du mariage en dépit de ses destructeurs.

Si l'homme de la rue a une opinion assez pessimiste quant à l'avenir du mariage, des enquêtes menées à l'étranger ont révélé que la grande majorité des adolescents se déclarent en faveur de la monogamie et du mariage à 25 ans. Le Dr Genton termina sa conférence par la présentation des entretiens souvent délicats avec les couples en difficulté.

Cette information se termina par l'exposé du Dr P.-F. de Quervain, médecin-chef adjoint du Centre psychosocial neuchâtelois, qui assume la direction technique du nouveau service, assisté de Mmes Jeanmeret et Jeannot, toutes deux conseillères.

Le service de consultations conjugales de Neuchâtel est situé au n° 3 du faubourg du Lac, alors que celui de La Chaux-de-Fonds occupe le No 11 bis de la rue de la Serre.

NOUS AVONS MANQUÉ D'EXACTITUDE

Dans notre numéro de Janvier nous relations que, dans une de ses récentes sessions le Grand Conseil s'était préoccupé du recouvrement des pensions d'entretien. Précisons que, contrairement à ce que nous écrivions, le Grand Conseil n'a rien décrété mais qu'il n'a fait qu'enregistrer un projet de décret, lequel a été communié en motion à la demande des signataires. Pour mettre toutes choses au point, signalons que notre correspondante neuchâteloise n'est pour rien dans cette confusion.

La suite de nos informations romandes en page 4.